

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

1^{er} décembre. — Constitution du nouveau ministère :

MM. Casimir Périer. — *Président du Conseil. Ministre des Affaires étrangères.*

Antonin Dubost. — *Justice.*

Reynal. — *Intérieur.*

Bardeau. — *Finances.*

Général Mercier. — *Guerre.*

Vice-Amiral Lefèvre. — *Marine*

Spuller. — *Inst^{on} pub et Cultes.*

Jonnart. — *Travaux publics.*

Viger. — *Agriculture.*

Marty. — *Commerce.*

— Exécution capitale, à Paris, de Pierre Kunzitz assassin de la sexagénaire de la rue Berthe.

— Le courrier de Mézidon à Falaise est attaqué, pendant la nuit, près d'Oiran, par deux bandits qui après lui avoir attaché les mains et fait des menaces de mort, lui enlèvent son sac de dépêches contenant plusieurs plis chargés, à l'adresse de la Recette générale de Caen et de la Recette particulière de Falaise.

2 décembre. — Arrestation à Montreuil, d'une bande de huit brigants, auteurs de vols importants.

— Un incendie considérable détruit à Pantin, une partie de l'usine de conserves de la maison Félix Potin. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de

mille francs.

— Assassinat du maire d'Agde (Hérault) par un individu qui menace de son revolver les personnes qui tentent de le mettre en état d'arrestation.

3 décembre. — Inauguration, à Angers de la statue du chimiste centenaire Chevreul.

4 décembre. — Lecture à la Chambre de la déclaration ministérielle, qui est accueillie très favorablement.

La proposition d'amnistie déposée par M. Paschal Grousset, est repoussée par 257 voix contre 226.

— Six ouvriers terrassiers sont ensevelis à Saint-Etienne, dans une tranchée profonde de six mètres. Trois ouvriers seulement peuvent être sauvés.

5 décembre. — Election de M. Ch. Dupuy comme Président de la Chambre des Députés, par 251 voix contre 213 données à M. Brisson.

— La Malte-Poste d'oued-Zenati à Rénier (Algérie) est attaquée par une bande d'arabes qui assomment un voyageur, blessent le conducteur et prennent la fuite en emportant 2,000 francs.

6 décembre. — Démission du citoyen Walter, maire de Saint-Denis, à la suite d'un incident survenu à la dernière séance du conseil municipal.

7 décembre. — M. le docteur Gilles de la Tour-ette est victime d'une tentative d'assassinat dont l'auteur est une ancienne pensionnaire de la Salpêtrière.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Dammartin a fêté la Sainte-Barbe. Le programme de cette fête était, du reste, des plus modestes : Grand'messe avec allocution de circonstance, par M. l'abbé Congy, curé-doyen. — Le soir, un banquet réunissait à l'Hôtel de la Grosse-Tête, les membres de la compagnie, M. le Maire et quelques invités. Inutile de dire que cette soirée s'est passée fort gaiement, sans qu'aucune parole discordante soit venue en troubler l'harmonie. Le toast de M. le Maire, empreint de sentiments de profonde sympathie pour le corps dévoué des Sapeurs-Pompiers, a été salué par une salve d'applaudissements et les acclamations plusieurs fois répétées de « Vive M. le Maire ! »

Grâce à la présence de M. Vermet, on a pu exhiber le légendaire artilleur... de la pièce humide, qui a obtenu un succès légitime.

M. Narras, qui possède un répertoire varié de chansonnettes des plus amusantes, s'est fait entendre à la satisfaction de tous les convives qui l'ont vivement applaudi. MM. Bouvier, Leclerc, Lamotte, Hercent, Dantan, etc ont aussi chanté à tour de rôle, jusqu'à l'heure du départ d'une partie des convives. — Il était onze heures.

— Dimanche dernier a eu lieu la nomination de trois délégués sénatoriaux et d'un suppléant, pour l'élection sénatoriale du 7 janvier prochain.

Ont été nommés :

MM. Dupille Léonor.
Moreau Jules.
Berger.

Délégué suppléant :
M. E. Lemarié.

SAINT-MARD

Mercredi dernier, à 7 heures du soir les membres adhérents et honoraires de la Société de Secours-mutuels, se sont réunis à la mairie pour entendre la lecture des statuts de la Société rédigés par la commission provisoire.

Après l'examen des articles et leur adoption il a été procédé, au scrutin secret à la nomination du bureau définitif.

Ont été nommés :

PRÉSIDENT

M. Sainte-Beuve, ancien maire, conseiller municipal.

VICE-PRÉSIDENT

M. Damart, chef de Comptabilité.

SECRETÉAIRE

M. Langer, employé au chemin de fer.

VICE-SECRETÉAIRE

M. Verin fils, cultivateur conseiller municipal.

TRÉSORIER

M. Voye, rentier.

VICE-TRÉSORIER

M. Fourie, ancien adjoint au maire, conseiller municipal.

ADMINISTRATEURS par ordre de suffrages

MM. Chevanne, rentier.
Robin Julien, rentier.
Pernier, agent de culture.
Mariotte, chef cantonnier.
Lobin, charron.
Dubois, maire.

JUILLY.

On nous écrit :

Jeudi dernier a eu lieu à Juilly, l'inauguration d'un lavoir communal qui est appelé à rendre de très grands services aux bonnes ménagères de la localité.

Une gentille laveuse de 49 ans a présenté, au nom de ses compagnes, un bouquet et dit un compliment à M. le Maire de Juilly et à l'architecte.

Cette attention gracieuse et reconnaissante a valu une gratification au profit des laveuses.

MONTHYON.

Le feu, dû à une cause inconnue, a détruit, dans la nuit du 2 au 3 décembre une meule composée de 2,360 gerbes de blé élevée au lieu dit *Froidmont*, appartenant à M. Etienne Bouchet, cultivateur, qui n'est pas assuré. Les pertes s'élèvent 2.300 francs.

M. Camille Haran, maire d'Oisery, qui revenait de Meaux, dans son cabriolet, vers une heure du matin, passa près de l'incendie qu'il avait aperçu à 300 mètres en deça du hameau de la Marche. Il revint informer quelques habitants et prévint la gendarmerie de Saint-Souplet.

Une autre personne avait vu la fleur et avait donné l'alarme au garde-champêtre et à M. Dhutte, sous-lieutenant commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Monthyon.

La compagnie accourut sur le lieu du sinistre ainsi qu'un grand nombre d'habitants. Leurs efforts ont dû se borner à préserver les meules voisines. L'eau manquait. Le feu n'a été circonscrit qu'à 5 heures 1/2 du matin.

On l'attribue à l'imprudance d'un fumeur ou d'un voiturier qui se sera abrité auprès de cette meule pour allumer sa lanterne.

(Le Publicateur.)

MURY

Un garçon épicier de Paris, nommé Faucheux Charles, âgé de 32 ans, est poursuivi pour s'être mis en état d'ivresse le 1^{er} octobre, à Mitry, et avoir commis un bris de clôture au préjudice de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Faucheux est condamné par le tribu-

nal correctionnel de Meaux à 25 fr. pour le délit et 4 fr. pour l'ivresse.

Il est en outre condamné à payer la somme de 10 fr. à la compagnie du Nord, à titre de dommages-intérêts.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Lauther Auguste, manouvrier sans domicile. Ivresse, défaut ; 2 fr. d'amende et frais.

Clarisse Grattefranche, sans domicile. Ivresse, défaut ; 2 fr. d'amende et frais.

Dedecher Pierre à Barcy et Bouchet à Monthyon. Rixe ; chacun 1 journée de travail et aux frais.

Corvisier Georges à Dammartin. Contravention pour avoir laissé errer son chien hargneux sur la voie publique ; 2 fr. d'amende et frais.

Fouillot Eugène cabaretier à Saint-Souplet. Contravention à la police des cafés, cabarets ; acquitté.

FAITS DIVERS

27 FEMMES.

Un marchand de primeurs de la ville de Nagoya qui est dans sa 63^e année, vient de divorcer avec sa 26^e femme pour en épouser une 27^e. Il paraît que ce marchand s'était promis étant jeune d'avoir 30 femmes. Il déclare maintenant à tout venant qu'il est ravi qu'il ne lui reste plus qu'à divorcer trois fois pour accomplir son vœu.

UN TATOUAGE COMPROMETTANT

Ces jours derniers, un tailleur, travaillant à Bavilliers, territoire de Belfort, se rendait à Mulhouse pour assister à l'enterrement d'un parent.

Au village de Montreux-Vieux un gendarme allemand l'arrêta et l'interrogea, lui demandant s'il avait fait ou

service militaire. L'ouvrier, qui est âgé de vingt-quatre ans et a servi dans la légion étrangère, répondit qu'il avait fait son service au 35^e régiment de ligne à Belfort.

Le gendarme, lui ayant alors par hasard retroussé les manches, constata sur son bras gauche un tatouage représentant un soldat prussien, coiffé d'un casque à pointe, auquel un soldat français lançait un coup de pied dans le... bas du dos.

Ce tatouage motiva l'arrestation immédiate de l'ouvrier qui fut conduit, menottes aux mains, en attendant qu'on statuât sur son sort, au violon du village. Mais là, l'ancien légionnaire ouvrit les menottes avec ses dents, arracha de la fenêtre une barre de fer dont il se servit pour faire un trou au plafond par lequel il monta sur le toit et s'enfuit. Il rentra le lendemain à Bavilliers les mains déchirées, les dents cassées, harrassé de fatigue, mais enchanté cependant d'avoir si allègrement faussé compagnie à la gendarmerie allemande.

BTULÉ PAR SA FEMME.

Un crime épouvantable vient d'être commis à Champvallon (Yonne) Paul Cathelin étant rentré chez lui en état d'ivresse, sa femme s'est mise à le frapper à coups de bâton et l'a poussé dans le foyer de la cheminée en disant : « Grille donc si tu veux ! » ; puis est allée se cacher dans une chambre voisine.

Cathelin n'a pas eu la force de se relever. En rentrant un quart d'heure après, son fils a été averti par ses cris et l'a relevé à demi ca. bonisé. Le malheureux respirait encore ; il a pu en quelques mots expliquer la scène qui s'était passée, mais il a succombé bientôt dans d'horribles souffrances ; il avait soixante-neuf ans.

La femme Cathelin a été trouvée blottie dans la ruelle de son lit.

Décentralisation!

M. Léon Say, dans plusieurs discours parlementaires et dans certains articles de journaux, notamment dans les *Débats* a exposé d'une façon magistrale l'intérêt qu'il y aurait pour la France à procéder à une complète réorganisation administrative, en vue de mettre un terme à la centralisation bureaucratique qui paralyse l'essor physique et moral de la nation.

Ce projet de rénovation de la vie provinciale préconisé il y a quelques années par le gouvernement, vient, paraît-il, d'être repris, avec quelques chances de succès, s'il faut en croire quelques journaux parisiens, par M. Maurice Faure, député de la Drôme, qui s'occupe actuellement de former parmi ses collègues de la Chambre, un groupe de partisans de ce qu'on peut appeler la « liberté locale. »

On croit, avec raison, que la décentralisation administrative aurait pour effet d'atténuer dans une bonne mesure le mouvement d'émigration vers Paris, qui menace actuellement d'absorber les forces vives de la nation, et de devenir, à un moment donné, un véritable danger pour la capitale.

« La France, dit un de nos confrères parisiens, ressemble à un grand corps dont la tête serait congestionnée et apoplectique et tous les membres exsangues et débiles ? »

Rien n'est plus vrai !

On a dit pendant longtemps, et on redit encore aujourd'hui dans certains milieux peu renseignés sur l'esprit de la province, qu'il est rétrograde et réfractaire aux principes d'émancipation sociale aussi bien qu'aux sentiments patriotiques inspirés par l'unité français-

se. C'est là une grave erreur qu'il importe de dénoncer énergiquement ; car, si depuis le début du grand mouvement centralisateur, entrepris par la royauté absolue, il y a plus de deux siècles, la province a été successivement dépossédée de ses droits et de ses privilèges, elle ne s'est pas montrée moins fidèle ni moins respectueuse que Paris et les grands centres à l'égard des gouvernements qui se sont succédés ; elle a, au contraire, fait preuve de patriotisme en se soumettant avec résignation au sort qui lui était fait, dans le but de la réduire à l'impuissance.

Oui, il est exact que le vrai provincial s'attache au sol natal, comme le paysan aime la maisonnette qu'il tient de ses ancêtres ou le coin de terre qui est le fruit de ses labeurs, mais ce genre de patriotisme n'exclut pas chez eux le respect du devoir envers l'Etat et envers la France.

On sait, d'après les assemblées départementales combien la province s'administre économiquement, alors qu'à la Chambre, on sacrifie l'argent sans compter. Cette qualité n'est pas à dédaigner au moment où on reconnaît la nécessité de réaliser de sérieuses économies.

Sous le rapport politique, personne n'ignore que loin de fomenter la révolte, la province ne réclame du gouvernement que la paix et du travail, et que si le *Citadin* a sans cesse sur les lèvres le mot de *Paris*, le *Rural*, plus modeste, se contente de l'entretenir au fond de son cœur, jusqu'au jour où il sera appelé à verser son sang pour sa défense.

Pourquoi donc continuer d'isoler les 36,000 communes de France, alors qu'il serait possible de les réunir en un seul faisceau, par la création des conseils cantonnaux ?

Jacques Bonhomme.



Dernière heure !

C'est décidément mercredi prochain que le Conseil général de Seine-et-Marne est appelé, en session extraordinaire, à se prononcer sur l'urgence des lignes de tramways projetées, en vue d'établir des communications directes et rapides entre les divers chefs-lieux d'arrondissements et de cantons de notre département.

Ici se pose cette grave question :

Aurons-nous notre chemin de fer ?

S'il faut ajouter foi à certains échos que nous aimons à croire mal informés, le Conseil général ne tenant aucun compte des avantages qu'il y aurait, pour toutes les communes du canton de Dammarin et la ville de Meaux, elle-même, à être desservies par une ligne de chemin de fer, allant de Meaux à Dammarin, avec prolongement probable vers Survilliers et Senlis, serai sur le point de se prononcer en faveur du projet du Plessis-Belleville.

Non ! cent fois non ! nous n'avons jamais cra et nous refusons de croire à une pareille énormité.

Quoi ! après plus de vingt années d'attente, on ferait au canton de Dammarin l'affront d'employer ses ressources pour doter le canton d'un département voisin, du chemin de fer qui lui était destiné, et cela, sans provoquer le moindre cri de protestation de la part du représentant de ce canton, à qui nous sommes redevables de la reprise de ce projet, dont la réalisation est si impatiemment attendue.

Encore une fois non ! Nous ne voulons pas croire à ces racontars invraisemblables ; et, puisque le grand jour est proche, il ne nous reste qu'à attendre avec confiance le verdict de nos élus

Le Château de Dammartin

(Suite)

Au midi, un vaste corps de logis, de même forme et de dimensions semblables à celles de l'habitation seigneuriale, était destiné au logement de la garnison et à abriter en temps de siège, tous les défenseurs ainsi que les habitants réfugiés dans la place. Indépendamment des deux tours qui flanquaient la façade intérieure de cette partie du château, une autre tour d'environ huit mètres de diamètre s'élevait, à droite, dans l'encoignure de la courtine Ouest, et bien que moins élevée que celle du donjon, elle dominait une contrée très étendue et était destinée, à surveiller le bourg et à suivre les événements qui s'y produisaient en temps de guerre.

Là, comme dans le corps d'habitation seigneurial, quatre salles basses, de front, formaient l'étage inférieur de l'édifice et trois d'entre elles existent encore actuellement; la quatrième est remplie de décombres. La dimension de chacune de ces salles basses est d'environ 11 mètres de profondeur sur cinq mètres de largeur.

Un escalier était pratiqué dans l'épaisseur du mur, au bas de la tour dominant le plateau, descendait dans les sous-sols et aboutissait à des souterrains communiquant dans les divers points de la forteresse, du bourg, et jusque dans la campagne.

On a inventé pendant le moyen-âge des légendes plus ou moins merveilleuses, concernant les galeries souterraines de la plupart des châteaux, aussi doit-on accepter comme telle la version fort ancienne qui veut qu'il existe un souterrain mettant le château de Dammartin en communication avec celui de Nantouillet.

Les quatre grosses tours destinées à flanquer les façades extérieures des deux corps de logis du sud-est et du sud-ouest du château de Dammartin, étaient occupées par des postes d'observation ayant vue sur les chemins de ronde et sur les fossés; elles étaient aussi destinées à mettre en communication toutes les parties supérieures de la défense, au moyen d'un escalier tournant construit en pierre. Il semble que ces tours ne communiquaient pas avec les sous-sols de la forteresse, si l'on en juge par celle qu'il nous a été donné d'explorer lors des fouilles en 1881. Cependant, si nous en croyons l'historien Victor Offroy, qui a vu et visité dans sa jeunesse les restes de la tour dite « des lilas », (à cause des arbustes de ce nom qui ornaient le sommet de ses ruines) la base de cette tour donnait accès à des cachots et à des oubliettes dans lesquels furent trouvés vers 1020 des ossements humains et des boulets de canon. (3)

Au centre de la cour, existait un puits ayant une profondeur de 28 m. Ce puits qui a été vidé lors des fouilles de 1881, est large et solidement bâti en pierre de taille d'appareil.

(à suivre) E.L.

(1) — V. Offroy. Hist. de la ville de Dammartin, p. 6.

(2) — Des fouilles pratiquées en cet endroit en 1881, ont amené d'intéressantes découvertes sur la construction de cette forteresse.

(3) — Hist. de Dammartin p. 6.

LÉGISLATION

Échange de biens ruraux

Le 3 novembre 1884, le Parlement a voté une loi importante, peu connue des habitants des campagnes et peu exécutée par l'enregistrement; elle a été faite en vue de favoriser le groupement des parcelles et de favoriser les échanges.

Cette loi réduit à 0 fr. 20 pour 100 le droit sur les échanges qui ont pour objet de réunir entre les mains d'un propriétaire les parcelles d'immeubles ruraux, bâtis ou non bâtis, situés dans la même commune ou dans les communes limitrophes. L'échange sera soumis à un droit de 0 fr. 20 pour 100 mais à une condition imposée par la loi: C'est que les échangistes déposent à l'enregistrement avec l'acte d'échange des extraits de la matrice cadastrale où sont portés les deux immeubles échangés et que l'acte d'échange énonce toutes les indications du cadastre, savoir la contenance, le numéro du cadastre, le numéro de la section, le lieu dit, la classe, la nature des immeubles et le revenu cadastral. La loi du reste exprime que ces extraits du cadastre devront être délivrés gratuitement par le maire ou par le directeur des Contributions directes.

Moyennant ces conditions, l'enregistrement de l'acte d'échange ne coûtera que 0 fr. 20 0/0 au lieu de 3 fr. 50 0/0.

Seulement, s'il y a soulte au retour le droit de 3 fr. 50 0/0 sera dû sur la soulte. Remarquons encore que le droit de 0 fr. 20 0/0 comprend le droit de transcription aux hypothèques et que l'accomplissement de cette formalité n'est plus une dépense appréciable.

(Journal de Senlis)

UNE PAGE DE MUSIQUE

(Suite)

L'organiste, véritable chef d'orchestre, qui veut tirer parti de son instrument, doit être un artiste dans toute l'acception du mot, et posséder une foule de connaissances; 1° la mélodie qui est à proprement parler le discours musical, elle lui permet de déployer tout son génie inventif, mais exige impérieusement en dehors d'une culture musicale très soignée, la connaissance des diverses branches de la composition, l'étude du contre-point de la fugue des instruments composant l'orgue pour en opérer le mélange, la fusion, l'opposition habile des différents timbres, et enfin l'application de toutes ces choses aux divers emplois de la mu-

sique; 2° l'harmonie ou science des accords, plus vaste encore que la mélodie, puisqu'elle comprend les accords consonnants ou dissonnants, leurs faces ou renversements, leurs analogies par note commune, leur développement, leur répartition sur deux parties, la théorie de la base fondamentale; les conditions d'ars, les règles auxquelles les accords consonnants se préparent et se résolvent, les modulations les trois mouvements, etc.... 3° Le Rythme, véritable pierre d'achoppement des jeunes organistes puisqu'il faut établir un ordre entre les membres de phrase et les phrases qui forment les périodes du discours musical, lequel pour être intelligible, a besoin d'être ponctué aussi régulièrement que le discours oratoire.; 4° la signification des gammes, qui correspondent pour ainsi dire, chacune à un sentiment particulier de l'âme. Ainsi pour n'en donner qu'un seul exemple, la gamme de la majeur a quelque chose de noble et de grave celle de la mineur possède une expression douloureuse et sévère, celle de la dièse est brillante, celle de la mineur pathétique.

Avec la connaissance parfaite de ces sciences qui demandent de longues études, l'organiste devra surtout s'inspirer des œuvres des grands maîtres, s'il veut arriver à traduire parfaitement la majesté du style de Haëndel, la sévérité et la perfection de Bach, la grâce et la tendresse de Mozart, la grandeur de Mehul, les pensées musicales, sévères, passionnées et puissantes de Beethoven, le plus grand des musiciens, qui sut si bien traduire dans la langue des sons, ses solitudes et ses douleurs; le génie si humain, si poétique et si rêveur de Weber, la sensibilité malade, caractère de l'harmonie et du chant de Chopin, dont la musique laisse une forte et profonde impression; les admirables pensées de Schumann, sur nommé le chanteur des enfants et des jeunes filles, dont l'art aux mille délicatesses révèle à qui sait écouter, un artiste d'une nature exquise; le mysticisme de Berlioz dont l'âme de plus en plus épurée, après s'être adressée à Shakespeare, à Goethe, se retournait au plus pur, au plus tendre des poètes, à Virgile, et aux simples et touchants tableaux de l'Évangile.

Que d'efforts et de travaux si l'on songe au talent des organistes célèbres comme d'Aquin, Conperin, Balbâtre, Séjan, Rameau, Mozart, Bach Haëndel, mais aussi que de nobles et pures jouissances pour l'artiste qui, aimant son art d'un âpre amour, et dont l'imagination vivifiée et fécondée par les œuvres des grands maîtres, saura animer et faire vivre la matière, contraindra son instrument à soupirer, pleurer, gémir, menacer, mugir au gré de sa pensée ou de sa fantaisie, impressionnant si profondément son auditoire que toutes les têtes se courberont comme l'adoration et que les âmes s'élèveront au ciel comme la prière.

Jules Couët.

UN JEUNE MÉNAGE,
Jardinier, la femme Couturière
demande place dans une mai-
son bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES

S'adresser au bureau du Journal

Etude de M^e P. Couchot, Greffier de la Justice
de Paix du canton de Dammartin

VENTE MOBILIERE

ET D'UN IMPORTANT MATÉRIEL DE GRAINETIER
au domicile et à la requête de M. Parfait GAMACHE
A DAMMARTIN GRANDE RUE N° 149

LE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1893 A MIDI
par le ministère de M^e P. Couchot greffier

DÉSIGNATION :

Bon mobilier de maison bourgeoise com-
prenant : Meubles — Literie — Vaisselle, etc
et quantité d'autres objets mobiliers.

MATÉRIEL DE GRAINETIER

1 machine à nettoyer comprenant : 1 ma-
nège — 2 chaînes à godets — diverses cour-
roies — 1 colonne en acier — 1 tarare amé-
ricain avec auget — 1 tarare — 1 cylindre
nettoyeur de graines rondes et longues —
2 trémies — 4 brouettes — 1 bascule et ses
pois — 1 coffre à avoine — 1 voiture car-
riole — 1 camion — 1 tombereau — 1 ca-
biolet à 4 roues.

Délai de paiement : 4 mois 10 00 EN SUS

à LOUER à DAMMARTIN

Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remi-
se, sise, 3, rue de l'Hôtel-
Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue
N°5.

A VENDRE

Pommes de terre de Hollan-
de, 7 fr. 50 les 100 kilos, saucis-
ses 6 fr. 50, gare Nanteuil-le-
Haudouin; rendus à Paris do-
micile 4 fr. 50 de plus (sacs à
rendre).

S'adresser à M. VALADON à
Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

Envoi échantillon contre mandat de 1 f. 25.

CHARBONS DE TERRE ET CHARBONS DE BOIS

A. PÉNIDE à Dammartin

ANTHRACITE ANGLAIS

POUR POÊLES MOBILES

Prix très modérés

EXCELLENTE JUMENT
de culture et d'attelage, offerte
« pour les environs » gratuite-
ment pour trois mois, dans bon-
ne ferme ou bonne maison, par
M. VALADON à Nanteuil-le-
Haudouin (Oise).

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comités et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FÉTO, MULLER, Secre-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau de la Revue

POUR ÉVITER LES MALADIES, LISEZ LE
Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1894)

Paraissant tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures dans le texte

Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone)

A LOUER pour le 1^{er} février,
Maison avec jardin à Saint-
Mard.

S'adresser au bureau du Journal.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. S. Lemerle Dammartin.